

Note de Raoul de Fraitteur à Paul-Henri Spaak (Bruxelles, 20 octobre 1948)

Légende: Le 20 octobre 1948, Raoul de Fraitteur, ministre belge de la Défense, adresse à Paul-Henri Spaak, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Belgique, une lettre confidentielle dans laquelle il passe en revue les décisions adoptées par la conférence des ministres de la Défense des cinq États membres de l'Union occidentale.

Source: DE VOS, Luc; ROOMS, Etienne; DELOGE, Pascal; STERKENDRIES, Jean-Michel (sous la dir.). Documents diplomatiques belges 1941-1960, De l'indépendance à l'interdépendance. Tome II: Défense 1941-1960. Bruxelles: Académie royale de Belgique, 1998. 582 p. ISBN 90-6569-670-9. p. 242-246.

Copyright: (c) Académie royale de Belgique

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_de_raoul_de_fraitteur_a_paul_henri_spaak_bruelles_20_octobre_1948-fr-d1f44b3a-ffe2-448f-bbb2-59bb4afd6866.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Note de Raoul de Fraiteur à Paul-Henri Spaak (Bruxelles, 20 octobre 1948)

Top secret

Monsieur le Premier Ministre,

Comme suite à votre lettre du 13 octobre 1948, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les décisions prises lors de la conférence des Ministres de la Défense Nationale. Celles-ci peuvent être groupées dans les chapitres suivants :

I – Organisation de défense de l'Union Occidentale

Il fut décidé de créer :

a) Une Direction gouvernementale.

Celle-ci sera assurée par le "Comité de Défense de l'Union Occidentale", composé des Ministres responsables de la défense en temps de paix et en temps de guerre. Ce comité se réunira lorsque les circonstances le réclameront.

Il appartient à ce Comité de Défense de définir la politique de guerre à adopter pour la défense de l'Europe Occidentale et de promouvoir la production, la répartition des moyens matériels indispensables à cet effet.

b) une haute Direction militaire.

Celle-ci sera assurée par le "Comité Permanent des Chefs d'État-Major de l'Union Occidentale" composé des Chefs d'États-Majors (terre, air, mer) des 5 puissances. Ce comité se réunira à des intervalles réguliers et en outre, lorsque les circonstances l'exigeront.

Les fonctions de ce Comité consisteront à conseiller le Comité de Défense de l'Union Occidentale pour les questions d'ordre militaire et à étudier toutes les questions qui lui seraient confiées par le Comité de Défense de l'Union Occidentale (par exemple la standardisation des armements dont l'étude lui a été demandée).

Ce Comité disposera d'un État-Major combiné et d'un secrétariat installés en permanence à Londres.

Les 5 Ministres ont estimé qu'il était utile d'inviter les États-Unis et le Canada à envoyer des observateurs auprès du Comité des Chefs d'État-Major de l'Union Occidentale (en fait, plusieurs officiers américains et un Général du Comité permanent Militaire).

c) une organisation du Commandement.

Celle-ci comportera :

- un Commandant en Chef des Armées de Terre,
- un Commandant en Chef des Forces aériennes,
- un Conseiller naval qui prendra le titre d'Amiral Europe Occidentale.

Pour coordonner le travail des ces 3 autorités, un Président des Commandants en Chef ou Commandant Suprême, sera nommé.

Les fonctions de ces éléments de ce commandement consisteront à :

- a) élaborer des plans pour l'action destinée à protéger l'Europe Occidentale contre une attaque venant de l'Est.
- b) faire connaître au Comité Permanent des Chefs d'Etat-Major de l'Union Occidentale, les besoins auxquels il faut satisfaire pour l'exécution de ces plans.
- c) préparer les directives opérationnelles destinées aux formations devant passer sous les ordres du Commandant Suprême en temps de guerre.

Ceci s'applique tout particulièrement aux Forces Alliées d'occupation en Allemagne.

- d) inspecter et maintenir une liaison étroite avec les Commandants et les formations devant passer sous leur commandement en temps de guerre.

En d'autres termes, si ces commandements en Chef, ainsi que leur Président, n'ont pas en temps de paix, le commandement effectif des forces qui passeront à leurs ordres en cas d'hostilités, leur rôle essentiel est de préparer des forces combattantes et d'inspecter celles-ci.

Après accord des Conseils des Ministres des 5 Puissances du Pacte de Bruxelles, les nominations suivantes ont été faites :

Président du Comité des Commandants en Chef :

Le Maréchal Vicomte Montgomery.

Commandant en Chef des armées de terre :

Le Général d'Armée de Lattre de Tassigny (français).

Commandant en Chef des forces aériennes :

Le Maréchal de l'Air Sir James Robb (britannique).

Amiral Europe Occidentale :

Le Vice Amiral Jaujard (français).

Des officiers belges, néerlandais et luxembourgeois feront partie des Etats-Majors de ces quatre Commandants en Chef. Ils y occuperont des postes et fonctions en rapport avec l'importance des forces militaires qu'ils représentent.

II – Politique de Défense de l'Union Occidentale.

Ayant étudié la situation politique et militaire de l'Union Occidentale d'une part, et de l'U.R.S.S. d'autre part, les 5 ministres de la Défense Nationale ont estimé que la menace principale de l'U.R.S.S. est dirigée contre l'Europe Occidentale et qu'il importerait, en cas de guerre, d'arrêter ses troupes le plus à l'Est possible en Allemagne, afin de mettre l'Europe Occidentale à l'abri d'une invasion.

A cet effet, les plans de réalisation tiendront compte de l'accroissement progressif des forces alliées ; le commandement aura donc à adapter ses projets aux progrès qui seront accomplis dans le domaine des armements.

Il y a donc lieu d'accroître le degré de préparation militaire de l'ensemble des 5 Puissances ; ceci se fera dans la mesure où les considérations essentiellement économiques le permettront.

J'insiste sur ce dernier point, car les Ministres furent d'accord pour estimer qu'il ne fallait pas créer une course aux armements au détriment de la vie économique normale.

Un des points principaux qui ressortit des travaux est nécessité de conclure un accord financier afin de pouvoir appliquer le principe d'assistance mutuelle prévu par le Traité de Bruxelles.

III – Divers.

Les Ministres ont examiné ensuite certains problèmes particuliers auxquels il convenait de donner une solution urgente en raison du long délai d'exécution.

a) Ils décident d'adopter un plan de défense aérienne qui comporte la création :

- d'un réseau Radar de surveillance et d'alerte couvrant le territoire des 5 pays occidentaux.

- d'une aviation alliée de chasse de jour et de nuit, chacun des 5 signataires ayant un effort à accomplir en fonction de ses possibilités.

En ce qui concerne la création de réseaux Radar en Belgique, la dépense d'environ 350 millions de francs belges est à répartir sur plusieurs années ; 100 millions seraient à dépenser en 1949.

En ce qui concerne les escadrilles, la part de la Belgique sera de 12 escadrilles de chasse de jour et 3 escadrilles de chasse de nuit, dont 3 escadrilles seraient équipées d'avions modernes en 1949, le programme total s'échelonnant sur cinq années.

b) Chars se trouvant en Belgique (chars se trouvant à Anvers et provenant du surplus britannique).

Les Ministres de la Défense ont décidé que les tanks existants en Belgique et qui conviendraient militairement, seraient achetés par la France. Monsieur le Président Ramadier, promit d'envoyer au plus tôt une mission en Belgique pour décider quels étaient les tanks qu'il désirerait prendre.

A ce sujet, je puis signaler que Monsieur le Sous-Secrétaire d'État Lejeune est venu récemment à Bruxelles accompagné de techniciens et que les pourparlers d'achat sont actuellement en cours.

IV – Formation d'un Comité Militaire d'Armement des 5 Puissances.

La fabrication et la production d'armements conditionnent évidemment tout le problème de la préparation militaire des 5 signataires.

En fait, seule la Grande-Bretagne possède actuellement une industrie capable de produire du matériel de guerre.

La France peut remettre la sienne sur pied ; l'apport des 3 autres signataires n'est pas négligeable, mais ne peut être comparé aux possibilités de la France et de la Grande-Bretagne.

En fait, devant cette situation il s'agit de promouvoir l'activité des industries d'armements des 5 pays, d'évaluer leurs possibilités en regard des besoins, puis de répartir les armements produits entre les bénéficiaires.

A cet effet les Ministres ont décidé de créer un Comité Militaire d'Armement (Supply Board) constitué de personnalités civiles et militaires bien au courant des possibilités industrielles de leur pays.

La Belgique a désigné pour en faire partie, Monsieur H. Janne, Chef de Cabinet du Ministre de la Coopération Economique et le Général Paheau.

Une réunion de ce Comité a eu lieu le 21 octobre. Auparavant nous avons été pressentis quant aux possibilités de fabriquer, conjointement avec la Hollande, des avions à réaction, les moteurs étant construits en Belgique. J'ai fait examiner la question qui paraît prendre une tournure favorable.

Résultats obtenus jusqu'à présent.

La mise en place des Comités, la détermination de leurs attributions, l'organisation du commandement, sont jusqu'à présent les seuls résultats substantiels obtenus.

Toutefois, la machine paraît avoir été bien montée et aura du rendement si les Gouvernements suivent les propositions qui leur seront faites.

- Dans le domaine de la défense aérienne les choses sont beaucoup plus avancées que pour la défense terrestre.

En effet, un comité interallié d'aviation travaillait déjà avant la signature du Pacte de Bruxelles et, placé sous l'égide de celui-ci, il est arrivé à une coordination complète de la défense aérienne de l'Europe Occidentale :

- estimation totale des besoins en avions de chasse pour les cinq pays ;
- répartition entre les cinq pays des efforts à réaliser en 5 ans ; (15 escadrilles pour la Belgique) ;
- standardisation du matériel d'aviation ;
- organisation complète de la couverture de nos territoires par un système d'alerte (Radar) à réaliser progressivement, mais le plus tôt possible.
- Ces résultats obtenus dans le domaine de l'Aviation sont très importants car il est évident que c'est par le moyen des armes techniquement très développées, comme par exemple l'aviation, que l'Europe Occidentale est apte à se défendre afin d'opposer la qualité des armes et du matériel, comme aussi des combattants, à la quantité qui sera toujours l'apanage de l'U.R.S.S.
- Il a été demandé que la Belgique fabrique les moteurs d'avions à réaction nécessaires à son réarmement et à celui de la Hollande, celle-ci se chargeant de la fabrication des cellules pour ces mêmes avions.

Des pourparlers avec la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre sont en cours. Conduits par le Ministre de la Coordination Economique et par moi-même, ils paraissent devoir aboutir.

- L'effort militaire total de chaque pays n'a pas encore été défini ; mais il ne tardera pas à l'être en raison des missions qui ont été confiées aux Commandements en Chef.

Suivant les estimations faites jusqu'à présent, cet effort militaire s'étendrait sur une période de 5 années afin d'atteindre un résultat maximum vers 1953. Cette date a été définie par la Grande-Bretagne sans qu'elle la justifie avec précision.

- Les Américains et les Canadiens suivent les travaux avec grand intérêt mais ils ne cessent de déclarer que l'Europe doit faire un effort substantiel avant qu'ils puissent envisager de l'aider.

Les Américains ont toutefois admis que le Commandement de leur armée d'occupation en Allemagne reçoive au cas d'agression brusquée, des directives de nos Commandants en Chef. Ceci est assez significatif.

- Actuellement en ce qui concerne l'occupation de l'Allemagne, les troupes belges sont placées sous commandement britannique pour ce qui a trait à l'Administration de la zone occupée et au maintien de

l'ordre.

En cas d'opérations militaires, les troupes belges y compris les troupes d'occupation de l'Allemagne, seront totalement indépendantes et placées sur pied d'égalité par rapport aux autres armées.

Commentaires et réflexions.

- Les représentants du Grand-Duché de Luxembourg semblent débordés par l'ampleur des problèmes qui se présentent.

Monsieur Dupong m'a dit qu'il serait très désireux que nous prenions en mains les intérêts du Grand Duché dans les divers comités. Il souhaiterait à cet effet conclure avec la Belgique un accord militaire semblable à l'accord militaire hollando-belge. Il a promis de vous faire visite à Bruxelles prochainement.

- La France et la Hollande font souvent état de leurs difficultés de toutes natures dans le but apparent d'obtenir des fournitures gratuites d'armes et de matériel, soit de Grande-Bretagne, soit des Etats-Unis.

La France a fait plusieurs tentatives pour amener les Américains à se joindre aux signataires du Pacte de Bruxelles. Il est vraisemblable et même quasi certain que cet événement se produira, mais le délégué américain a fait une déclaration nette exigeant que l'Europe Occidentale fasse la preuve formelle de son désir de se défendre et d'un effort personnel sérieux avant que les U.S.A. s'engagent à quoi que ce soit.

Il n'est pas certain que la position des U.S.A. reste ferme car malgré cette déclaration, la France n'a pas cessé de s'adresser aux États-Unis, en dehors du Comité des 5 pour obtenir des armements, quitte à leur offrir certaines compensations, en Afrique du Nord notamment.

Il est certain que des pourparlers directs entre la France et les Etats-Unis ont lieu et que des missions américaines se trouvent en Afrique du Nord.

La Hollande de son côté intervient par le Joint Chiefs of Staff Committee à Washington, Comité de guerre qui subsiste toujours et dans lequel les Pays-Bas avaient un délégué pour les questions intéressant la guerre dans le Pacifique.

La Hollande insiste moins que la France et fait d'ailleurs un effort d'aviation identique au nôtre.

A mon avis, si les Américains interviennent rapidement pour assurer le réarmement de l'Europe Occidentale c'est parce qu'ils voudraient raccourcir le délai de 5 ans défini dans la présente note et non pas pour aider des pays qui n'auront fait aucun effort par eux-mêmes.

Ce serait une intervention à interpréter dans divers sens dont le plus évident serait une menace contre la paix se présentant à une échéance assez proche.

Le ministre de la Défense Nationale